



PRÉFET DE LA SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Chambéry, le 19 janvier 2021

ÉLECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES EN SAVOIE CONVOCAION DES ÉLECTEURS

Quatre communes de Savoie seront prochainement concernées par des élections municipales partielles : Val Gelon La Rochette, Les Mollettes, Thénésol et Rognaix.

Pour ces quatre communes, le premier tour des élections se déroulera dimanche 28 février 2021.

Le scrutin sera ouvert à 8h et clos à 18h.

Pour les élections de Val Gelon La Rochette, le dépôt des candidatures pour le premier tour de scrutin sera effectué en préfecture :

- du lundi 8 février 2021 au mercredi 10 février 2021 de 13h à 16h ;
- et jeudi 11 février 2021 de 13h à 18h.

Pour les élections des Mollettes, le dépôt des candidatures pour le premier tour de scrutin sera effectué en préfecture :

- mercredi 10 février 2021 de 13h à 16h ;
- et jeudi 11 février 2021 de 13h à 18h.

Pour les élections de Thénésol et Rognaix, le dépôt des candidatures pour le premier tour de scrutin sera effectué en sous-préfecture d'Albertville :

- du jeudi 4 février 2021 au mercredi 10 février 2021 de 9h à 11h30 et de 14h à 16h ;
- et jeudi 11 février 2021 de 9h à 11h30 et de 14h à 18h.

Dans le cas où un second tour est nécessaire, il y sera procédé **le dimanche 7 mars 2021** de 8h à 18h.

Préfecture de la Savoie

Service interministériel de la communication
Tél : 04 79 75 50 15 ou 50 16 / 06 24 99 84 67
Mél : pref-communication@savoie.gouv.fr